



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : personnel

Question écrite n° 15042

Texte de la question

M. Gérard Lindeperg attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application de la circulaire du 26 août 1997. Par circulaire du 26 août 1997, la direction du personnel et de l'administration, la direction de la comptabilité publique et la direction générale des impôts amélioreraient le statut des personnels de restauration employés par les administrations financières avec effet au 1er juillet 1997. A cette époque, les administrations centrales ont promis les mêmes améliorations aux personnels chargés de l'entretien des locaux (peu nombreux, il est vrai), c'est-à-dire l'amélioration de leur couverture sociale, le paiement des jours fériés, un salaire mensuel calculé forfaitairement sur la base de la durée hebdomadaire du travail prévue dans leur contrat de travail et d'autres petites améliorations (congrés, formation professionnelle, prestations d'action sociale...). Depuis, rien n'a été fait pour ces personnels des plus modestes et dont le statut est très en retard, y compris sur le droit du travail minimal. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin que ce dossier trouve une issue favorable.

Texte de la réponse

La plupart des personnels d'entretien employés par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont concernés par la jurisprudence du tribunal dite « Berkani » du 25 mars 1996, qui reconnaît à certains personnels non statutaires travaillant pour le compte d'un service public à caractère administratif la qualité d'agent de droit public. Cette question fait actuellement l'objet de travaux menés au niveau interministériel et c'est dans ce cadre que sera étudiée la situation des intéressés. A titre transitoire, dans l'attente des solutions qui seront finalement retenues au plan général, les services du ministère ont lancé une nouvelle concertation avec les organisations syndicales pour définir le cadre des interventions de ces personnels. Cette réflexion s'appuiera notamment sur les travaux relatifs aux personnels de restauration et devrait aboutir avant la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Lindeperg](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15042

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2933

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4688